

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-001/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain sis à Douda.

n° 2023-001/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
4 janvier 2023

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2023

Date du numéro
15 janvier 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière
VU Le Décret n°2021-105/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE en date du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 1000 fd/m2 au profit de la "SOCIETE TWIN GULF INDUSTRIE SARL" une parcelle de terrain situé sur la route de Loyada dans la zone de Douda et d'une superficie de 29 000 m2.

Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une usine de production de pâtes.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré à la charge du concessionnaire.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
